

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 29 novembre 2023**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-trois le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le 23 novembre 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès, et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le 11 DEC. 2023
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GAQEYNE

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK Serge et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2023-23

**Objet : Installation d'un nouveau conseiller délégué suppléant représentant la
Communauté d'Agglomération de Portes de France-Thionville**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5711-1,

Vu la délibération du 23 septembre 2020 installant Monsieur Laurent WELTER, conseiller délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération de Portes de France-Thionville (CAPFT) au sein du comité syndical du Sydelon,

Vu la démission de Monsieur Laurent WELTER en date du 16 mars 2023,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Portes de France-Thionville a procédé à son remplacement par délibération du 21 septembre 2023 et qu'elle a désigné Monsieur SICHET Frédéric en tant que conseiller délégué suppléant pour siéger au Sydelon,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE Monsieur SICHET Frédéric, représentant de la Communauté d'Agglomération de Portes de France-Thionville, en tant que conseiller délégué suppléant, au sein du Sydelon.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 DEC. 2023



Le Président,

Michel PAQUET